

INFORMATION POUR LE COURS DE CHIMIE

1er bac sciences et pharmacie

(suite de l'interrogation du 8 décembre 2014)

Les étudiants n'ayant pas présenté l'interrogation dispensatoire du lundi 08 décembre ou ayant obtenu une cote inférieure à 10/20 pour cette interrogation sont dans l'obligation d'assister à une séance de remédiation obligatoire de chimie. Ces séances auront lieu le mardi 16/12 de 8h45 à 10h15 au local A300 pour les étudiants en 1er bac biologie, chimie, géographie, géologie et physique et le mercredi 17/12 de 16h à 18h à la salle Thir(3) au bâtiment O2 (Opéra) pour les étudiants en 1er bac pharmacie.

La liste des étudiants concernés par ces remédiations obligatoires sera publiée au plus tard le vendredi 12 décembre sur le portail MyUlg et sur les pages 123 Sciences.

Au cours de ces séances, l'interrogation sera corrigée et un travail de remédiation obligatoire sera distribué aux étudiants, ainsi que toutes les consignes se rapportant à la réalisation de ce travail.

Les étudiants concernés qui ne se présenteront pas à la remédiation et/ou qui ne réaliseront pas correctement le travail demandé ne seront pas autorisés à présenter l'examen d'exercices de janvier.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne aux 2 interros de chimie du 20/10 et du 08/12 supérieure ou égale à 10/20 sont dispensés de l'examen d'exercices de janvier.

Jennifer Dewalque, 12/12/14